

Une délégation du SNCA-CGT reçue à l'APCM



Dans le cadre des dispositions concernant le dialogue social et dans le cadre du préavis de grève du 31 mars 2016, M. Moutot, secrétaire Général de l'APCM a reçu une délégation du SNCA composée de Patrick Dosseul (secrétaire Général du SNCA), Didier Senseby et Sylvie Leven, (membres de la Commission Exécutive du SNCA-CGT).

La délégation a pu échanger avec les représentants des employeurs sur ces points :

Sur l'augmentation de la valeur du point bloqué depuis 5 ans :
L'APCMA réaffirme que c'est le gouvernement qui est responsable de la situation financière des CMA en omettant de dire que les choix budgétaires des CMA vont dans le sens d'une réduction des masses salariales.

Sur le maintien des secrétaires généraux non diplômés :
Monsieur MOUTOT nous a fait part du nombre de secrétaires généraux en place de façon illégale (ils sont 5 à ce jour). Nous allons par écrit demander confirmation de la mise en

œuvre d'une procédure de retrait de ces secrétaires généraux.
Sur les délais de remboursement des frais de déplacement des représentants syndicaux en commissions paritaires :
Les représentants syndicaux sont régulièrement remboursés deux à trois mois après l'engagement des frais. Monsieur MOUTOT s'engage à faire le nécessaire et nous a demandé de lui renvoyer le courrier posant cette problématique.